



aster

MENTION

DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES



OBJECTIFS

Le Master Droit pénal et sciences criminelles a pour objet de former ses étudiants à un haut niveau de compétence en droit pénal et sciences criminelles. Il propose un approfondissement important en droit pénal et procédure pénale, mais aussi dans des disciplines plus spécifiques comme la criminologie, le droit de la peine, le droit pénitentiaire, le droit pénal de l'entreprise et le droit pénal international.

Cette formation permettra aux étudiants d'acquérir l'essentiel des connaissances méthodologique et substantielles de la matière pénale leur permettant de passer les nombreux concours exigeant un haut niveau en droit pénal et procédure pénale (magistrature, gendarmerie, police, administration pénitentiaire, douane, protection judiciaire de la jeunesse...). Elle donnera également les compétences nécessaires aux étudiants se destinant au barreau et qui voudraient orienter l'essentiel de leur pratique professionnelle vers le droit pénal.

Ce master est ouvert à l'alternance à partir du M2



PUBLIC CONCERNÉ

Licence

METIERS

- magistrat
- avocat
- corps des officiers de gendarmerie
- corps de direction et de commandement de la police
- direction des services pénitentiaires
- juriste d'entreprise
- juriste en cabinet d'expertise, en cabinet d'avocats ou en services pénitentiaires
- conseiller juridique
- médiateur pénal
- chroniqueur judiciaire
- universitaire (en cas de poursuite en doctorat)



Responsables pédagogiques : B. LAPÉROU-SCHENEIDER / E. LE MOULEC
master-droit-penal@univ-fcomte.fr